

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020 à la salle du conseil, située au 380, Route 111, à La Corne.

Sont présents : M. Éric Comeau, maire
M. André Gélinas, conseiller
Mme Maude St-Pierre, conseillère
M. André Beauchemin, conseiller
Mme Myriam Daigneault, conseillère
M. Kent Ouellet, conseiller

Est absent : M. Rénaud Moreau, conseiller

Les membres présents forment quorum.

Madame Magella Guévin, secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à vingt heures (20 h) par monsieur Éric Comeau, maire et président d'assemblée.

01-01-20 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Maude St-Pierre, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel, tout en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert ;

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 13 janvier 2020 à 20 h

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 décembre 2019.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2019.
5. Approbation des dépenses du mois de décembre 2019.
6. Dépôt des intérêts pécuniaires du conseiller Rénaud Moreau.
7. Désignation d'un maire suppléant.
8. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement de la directrice générale et secrétaire-trésorière et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
9. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointes et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
10. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement de l'agente de développement et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
11. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement l'employé de voirie et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
12. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement de l'homme d'entretien et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
13. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement de l'homme d'entretien sur appel et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
14. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement de l'employé de voirie sur appel et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
15. Désignation d'un signataire pour la reconduction du contrat d'engagement de l'aide administrative et établissement de la rémunération pour l'année 2020.
16. Adoption de la grille de tarification reliée au règlement 252 de la municipalité de La Corne
17. Autorisation de paiements des dépenses incompressibles.
18. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2020.
19. Demande à la MRC d'Abitibi d'entamer les procédures de vente pour non-paiement de taxes des immeubles mentionnés sur la liste soumise.
20. Nomination d'un représentant de la municipalité de La Corne pour protéger ses créances lors de la vente pour non-paiement de taxes.
21. Établissement du taux d'intérêt pour chacune des années touchées par la vente pour non-paiement de taxes.
22. Aide financière pour les immeubles non résidentiels (INR).
23. Renouvellement de baux non exclusifs pour les gravières.
24. Cotisation 2020 au Réseau biblio Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec.
25. Paiement de l'inscription de la directrice générale et directrice générale adjointe à l'ADMQ.

26. Aide financière pour les comités et organismes lacornois.
27. Désignation d'un responsable pour faire une demande à Emploi été Canada 2020.
28. Reconduction et ajustement du contrat de fonctionnement de l'écocentre de La Corne.
29. Dépôt du projet « Maintien du poste d'agent de développement local » dans le cadre du programme projet structurant de la MRC d'Abitibi.
30. Demande d'utilisation de la salle Champagne à titre gratuit.
31. Paiement de la facture d'Équipement Amos Ltée.
32. Paiement de la facture de la Municipalité de Landrienne.
33. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
34. Entente de services aux sinistrés.
35. Dépôt d'un projet pour les jeux d'eau dans le cadre du FSAQV.
36. Dépôt d'un projet pour du mobilier urbain dans le cadre du FSAQV.
37. Dépôt d'un projet pour des stores pour la salle Champagne dans le cadre du PEQ.
38. Dépôt d'un projet pour l'achat d'équipement de Yoga dans le cadre du FQIS.
39. Paiement de la facture de réseau biblio pour l'achat d'un ordinateur.
40. Achat d'un compresseur autopompe pour le service incendie.
41. Demande d'appui pour le projet sentier boucle Lac Legendre.
42. Affaires nouvelles : 1) _____
2) _____
3) _____
4) _____
5) _____
43. Période de questions.
44. Clôture de l'assemblée.

ADOPTÉE.

02-01-20 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 décembre 2019, tel que déposé. **ADOPTÉE.**

03-01-20 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2019, tel que déposé. **ADOPTÉE.**

04-01-20 5. APPROBATION DES DÉPENSES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de décembre 2020, et ce, pour un montant de 162 696,33 \$, tel que mentionné en annexe des présentes minutes. **ADOPTÉE.**

6. DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER RÉNALD MOREAU

Il est fait mention que les intérêts pécuniaires de monsieur Réналd Moreau ont été déposés à la présente assemblée, tel que le stipule l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

05-01-20 7. DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu de nommer monsieur Kent Ouellet comme maire suppléant, et ce, pour les mois de février, mars et avril prochains. **ADOPTÉE**

06-01-20 8. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de madame Magella Guévin comme directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.
ADOPTÉE

07-01-20 9. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTES, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de madame Chantal Lessard comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.
ADOPTÉE

08-01-20 10. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de madame Catherine Bélanger comme agente de développement pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.
ADOPTÉE

09-01-19 11. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de monsieur Luc Gélinas comme employé de voirie pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.
ADOPTÉE

10-01-20 12. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'HOMME D'ENTRETIEN, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de monsieur Luc Tremblay comme homme d'entretien pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.
ADOPTÉE

11-01-20 13. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'HOMME D'ENTRETIEN SUR APPEL, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de monsieur Michel Lévesque comme homme d'entretien sur appel pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE

- 12-01-20 14. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE SUR APPEL, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de monsieur Denis Demers comme employé de voirie sur appel pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE

- 13-01-20 15. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE POUR LA RECONDUCTION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'AIDE ADMINISTRATIVE, ET ÉTABLISSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de reconduire le contrat d'engagement de madame Marie-Josée Lafrance comme aide administrative sur appel pour la Municipalité de La Corne pour l'année 2020.

Un contrat de travail sera signé entre les parties, et monsieur Éric Comeau, maire, sera le représentant désigné par la municipalité pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE

- 14-01-20 16. ADOPTION DE LA GRILLE DE TARIFICATION RELIÉE AU RÈGLEMENT 252 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE**

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille de tarification reliée au règlement numéro 252 fixant la tarification du service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu d'adopter la grille de tarification pour l'année 2020 telle que décrite ci-dessous :

Description de l'équipement/Ressources	Tarif horaire
Camion pompe-citerne/ Camion autopompe	388,50\$/heure
Camion accessoire / Unité d'urgence	184,70\$/heure
Camionnette	65\$/heure
Pince de désincarcération	45,45\$/heure
Salaire des pompiers	Selon la grille salariale de la Brigade des incendies de La Corne
% appliqué pour avantages sociaux	30% du montant des salaires des pompiers
Repas des pompiers au besoin	Selon le règlement 233 de la municipalité de La Corne
Frais d'administration	10% de la facture

ADOPTÉE

- 15-01-20 17. AUTORISATION DE PAIEMENTS DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu d'adopter la liste des dépenses incompressibles comme suit :

- Achat de fleurs ou émission d'un don lors du décès d'une personne impliquée au niveau municipal;
- Aliments d'assemblée
- Assurances
- Castors
- Contrat (enlèvement des matières résiduelles, neige, ménage, etc.)
- Contribution gouvernementale (TPS-TVQ)
- Dons selon la liste du conseil
- Électricité
- Entente intermunicipale
- Frais de déplacement
- Frais de location des tours de télécommunication Amos et Val-d'Or
- Frais de poste
- Frais de vérification
- Immatriculation
- Inspection mécanique
- Ménage
- Propane — Diesel — Essence
- Quotes-parts de la MRC
- Remboursement de règlement d'emprunt
- Remises gouvernementales (Retenues à la source)
- Salaires
- Sûreté du Québec
- Téléphone — cellulaire — Internet

ADOPTÉE

- 16-01-20 18. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**
- Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu de désigner monsieur Daniel Tétreault, c.a. comme vérificateur pour l'année 2020. **ADOPTÉE**
- 17-01-20 19. DEMANDE À LA MRC D'ABITIBI D'ENTAMER LES PROCÉDURES DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES DES IMMEUBLES MENTIONNÉS SUR LA LISTE SOUMISE**
- Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé par madame Maude St-Pierre et unanimement résolu de demander à la MRC d'Abitibi d'entamer les procédures de vente pour non-paiement de taxes des immeubles mentionnés sur la liste qui lui sera transmise. **ADOPTÉE.**
- 18-01-20 20. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CORNE POUR PROTÉGER SES CRÉANCES LORS DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**
- Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu de désigner madame Magella Guévin, directrice générale, ou en son absence, madame Chantal Lessard, directrice générale adjointe comme représentante de la Municipalité pour protéger ses créances lors de la vente pour non-paiement de taxes. **ADOPTÉE.**
- 19-01-20 21. ÉTABLISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT POUR CHACUNE DES ANNÉES TOUCHÉES PAR LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**
- Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu d'établir le taux d'intérêt pour le non-paiement de taxes à 11 %, et ce, tel que mentionné aux règlements 241, 255 et 260 qui déterminent le taux de taxes pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019. **ADOPTÉE.**
- 20-01-20 22. AIDE FINANCIÈRE POUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS (INR)**
- ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de La Corne a adopté pour l'année 2020 un mode de taxation foncière à taux variés;

ATTENDU QUE le taux d'imposition des immeubles non résidentiels du territoire de la municipalité de La Corne sera de 1,5716 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2020, et pour les immeubles industriels à 1,9846\$ du 100\$ d'évaluation;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de La Corne comprend que le taux de taxes plus élevé pour les immeubles non résidentiels de petite taille peut leur occasionner des difficultés financières, et désire alléger leurs charges fiscales afin d'assurer la pérennité commerciale de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 92.1, 2^e alinéa de la *Loi sur les compétences municipales* autorise une municipalité à adopter par résolution une aide visant ses entreprises du secteur privé;

ATTENDU QUE la présente résolution sera valide pour l'année 2020, et qu'elle devra être revue par le conseil à chaque budget afin d'en modifier le taux ou de la reconduire par résolution en janvier suivant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé par monsieur Kent Ouellet et unanimement résolu d'offrir une aide de 0,5716 \$ du 100 \$ pour les immeubles touchés par le taux INR, et de 0,9846\$ du 100\$ pour les immeubles touchés par le taux industriel, sous forme d'aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. Pour bénéficier de cette aide, les propriétaires devront remplir les quatre (4) conditions énumérées ci-dessous et remplir le formulaire prescrit à cette fin. Les conditions d'admissibilités sont les suivantes :

1. Seule la portion foncière soumise au taux INR (1,5716\$) et au taux industriel (1,9846\$) est admissible aux remboursements mentionnés ci-dessus, soit 0,5716\$ du 100 \$ d'évaluation pour les INR, et 0,9846\$ du 100\$ d'évaluation pour les industries;
2. L'entreprise ou le propriétaire doit avoir moins de 15 employés à sa charge;
3. Le siège social de l'entreprise, ou l'adresse postale du propriétaire doit être situé sur le territoire de la Municipalité de La Corne;
4. Les taxes de l'immeuble devront être réglées en entier avant de déposer une demande d'aide;

Une copie du formulaire prescrit est jointe aux présentes et sera disponible au bureau municipal. **ADOPTÉE**

21-01-20 23. RENOUELEMENT DE BAUX NON EXCLUSIFS POUR LES GRAVIÈRES

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de renouveler les baux non exclusifs ayant les numéros suivants, soit :

- 20709, situé dans le rang 2, du canton La Motte ;
- 32634, situé dans le rang 10, du canton La Corne (Lac Lortie).

ADOPTÉE.

22-01-20 24. COTISATION 2020 AU RÉSEAU BIBLIO ABITIBI-TÉMISCAMINGUE NORD-DU-QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de monsieur André Beauchemin, et unanimement résolu de payer la cotisation 2020 de la bibliothèque de La Corne au Réseau biblio Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec au montant de 3 592,75 \$, sans les taxes applicables. **ADOPTÉE.**

23-01-20 25. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ADMQ

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu de payer l'inscription de la directrice générale à l'ADMQ, pour un montant total de 477 \$, plus les taxes applicables. **ADOPTÉE.**

24-01-19 26. AIDE FINANCIÈRE POUR LES COMITÉS ET ORGANISMES LACORNOIS

ATTENDU QUE plusieurs comités et organismes lacornois font des demandes d'aide financière à la municipalité pour continuer à offrir des services ou des activités à la population ;

ATTENDU QUE les comités qui recevront une aide financière en 2020 sont indiqués ci-dessous, ainsi que les modalités de remise des subventions, et qu'une lettre leur sera transmise à cet effet :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu de remettre une aide financière à certains comités et organismes lacornois sur réception de factures. Les comités sont :

- Fabrique St-Benoit, au montant de 6 000 \$. Cette somme comprend l'utilisation des employés municipaux pour faire des travaux (exception faite de la tonte de la pelouse du cimetière), et comprend également le ménage du sous-sol de l'église lors d'utilisations par la municipalité;
- Comité main dans la main, au montant de 4 000 \$;
- La bibliothèque de La Corne, au montant de 1 400 \$; ce montant pourra servir à acheter de nouveaux livres pour garnir les croque-livres du parc et du camping La Corne;
- Mont-Vidéo, au montant de 4 878,25 \$. Ce paiement est conditionnel au paiement total des taxes foncières 2020 ;
- Comité sport et loisir, pour un montant ne pouvant dépasser 6 000 \$;
- Comité embellissement, pour un montant ne pouvant dépasser 2 500 \$;
- Association des riverains du Lac Legendre, pour un montant ne pouvant dépasser 1 700 \$;
- Marché de Noël, pour un montant ne pouvant dépasser 2 500 \$;
- Tourisme La Corne, pour un montant ne pouvant dépasser 500 \$;
- L'écho des montagnes, pour un montant ne pouvant dépasser 2 700 \$ (remboursement du contrat d'entretien du photocopieur);
- Dispensaire de la Garde (remboursement des frais de téléphone, Internet, électricité, assurances du bâtiment), pour un montant de plus ou moins 6 000 \$.

ADOPTÉE.

25-01-20 27. DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE POUR FAIRE UNE DEMANDE À EMPLOI ÉTÉ CANADA 2020

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu de faire une demande à Emploi été Canada 2020 pour l'engagement d'un aide-journalier durant l'été 2020, et que madame Catherine Bélanger soit désignée pour faire cette demande au nom de la Municipalité. **ADOPTÉE**

- 26-01-20 28. RECONDUCTION ET AJUSTEMENT DU CONTRAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOCENTRE DE LA CORNE**
- Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Myriam Daigneault, et unanimement résolu de poursuivre le contrat de fonctionnement de l'écocentre de La Corne pour les deux (2) prochaines années, soit 2020 et 2021, et d'augmenter de 750 \$ annuellement la compensation monétaire allouée, passant de 5 000 \$ à 5 750 \$. **ADOPTÉE**
- 27-01-20 29. DÉPÔT DU PROJET « MAINTIEN DU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL » DANS LE CADRE DU PROGRAMME PSQV DE LA MRC D'ABITIBI**
- ATTENDU QUE** la municipalité de La Corne déposera dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie (FSAQV) de la MRC d'Abitibi une demande d'aide financière pour le maintien du poste d'agente de développement local ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Beauchemin, et unanimement résolu de désigner madame Magella Guévin, directrice générale comme représentante de la municipalité de La Corne pour signer la demande d'aide financière et tout autre document nécessaire à ce projet. **ADOPTÉE**
- 28-01-20 30. DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE CHAMPAGNE À TITRE GRATUIT**
- ATTENDU QU'**une demande d'utilisation de la salle Champagne à titre gratuit a été faite à la Municipalité par madame Sylvette Caron pour lire des histoires et offrir un dîner aux élèves qui utilisent le service de garde en milieu scolaire de l'école Sainte-Thérèse ;
- ATTENDU QUE** la date demandée est le lundi 2 mars 2020, et que tous les lundis, la salle est déjà utilisée pour deux activités qu'il est impossible de cancelar ;
- ATTENDU QUE** la salle est toutefois disponible les autres jours de la semaine, étant entendu que le conseil municipal ne voit pas d'objection à ce que la salle soit utilisée pour l'activité de madame Caron l'un ou l'autre de ces jours ;
- ATTENDU QUE** l'activité sera de 10h30 à 14h ;
- ATTENDU QUE** la salle devra être laissée propre à la fin de l'activité ou que le montant du ménage sera chargé, comme spécifié dans le contrat de prêt à titre gratuit qui devra être signé par la responsable de l'activité ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de prêter à titre gratuit la salle Champagne à madame Sylvie Caron selon la journée qu'elle choisira entre le 3 et 6 mars 2020. **ADOPTÉE**
- 29-01-20 31. PAIEMENT DE LA FACTURE D'ÉQUIPEMENT AMOS LTÉE**
- Il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture d'Équipement Amos Ltée pour des réparations au camion Inter 2012, d'une somme de 4 206,75\$, sans les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au fonds réservé « Machinerie », au poste budgétaire 55-99101-000. **ADOPTÉE.**
- 30-01-20 32. PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE**
- Il est proposé par madame Maude St-Pierre, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture de la Municipalité de Landrienne reliée au projet de compostage. Cette facture est d'un montant de 14 601,56\$ et sera affectée au fonds réservé « compostage » au poste budgétaire 55-99118-000. **ADOPTÉE**

31-01-20 33. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 177 949 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Myriam Daigneault, appuyé de madame Maude St-Pierre et unanimement résolu que la Municipalité de La Corne informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

La municipalité de La Corne informe que son vérificateur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2019. **ADOPTÉE**

32-01-20 34. ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

Il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de signer une entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, pour une durée de 3 ans, au coût de 170\$ par année, et que monsieur Éric Comeau, maire et madame Magella Guévin, directrice générale sont désignés comme les représentants de la Municipalité pour la signature de ladite entente. **ADOPTÉE**

33-01-20 35. DÉPÔT D'UN PROJET POUR LES JEUX D'EAU DANS LE CADRE DU FSAQV

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne déposera dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie (FSAQV) de la MRC d'Abitibi une demande d'aide financière pour son projet nommé « Jeux d'eau » ;

ATTENDU QUE ce projet consiste à faire l'achat et l'installation de modules de jeux d'eau qui seront mis dans le parc municipal, permettant ainsi de créer un espace de jeux pour les jeunes de la municipalité de La Corne, et aussi pour des jeunes d'autres municipalités qui passeraient dans le secteur ;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec incite de plus en plus les municipalités à créer des espaces pour contrer les chaleurs accablantes des périodes de canicule que les changements climatiques apportent de plus en plus souvent ; en plus d'être un espace récréatif et ludique, un point d'eau tel que des jeux d'eau serait un excellent endroit où aller pour se rafraîchir en cas de chaleur extrême ;

ATTENDU QUE le coût du projet est d'un montant de 76 000\$, et que grâce au programme FSAQV de la MRC d'Abitibi, un montant de 20 000\$ pourrait être financé, aidant ainsi à payer les coûts de ces modules qui sont utilisés par des utilisateurs pouvant venir d'un peu partout ;

ATTENDU QUE la contribution financière et matérielle de la Municipalité serait de 56 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de monsieur André Beauchemin et unanimement résolu que de désigner madame Catherine Bélanger, agente de développement local comme représentante de la municipalité de La Corne pour signer la demande d'aide financière et tout autre document nécessaire à la réalisation de ce projet. **ADOPTÉE**

34-01-20 36. DÉPÔT D'UN PROJET POUR DU MOBILIER URBAIN DANS LE CADRE DU FSAQV

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne déposera dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie (FSAQV) de la MRC d'Abitibi une demande d'aide financière pour son projet nommé « Mobilier urbain » ;

ATTENDU QUE ce projet consiste à faire l'achat et l'installation de mobilier urbain et d'aménager les alentours des jeux d'eau avec des plantes et des endroits ombragés, et ce, afin de créer des délimitations du secteur, et également permettre aux personnes qui accompagnent les utilisateurs des jeux d'attendre dans un endroit approprié pour le faire ;

ATTENDU QUE le coût du projet est d'un montant de 28 000\$, et que grâce au programme FSAQV de la MRC d'Abitibi, un montant de 20 000\$ pourrait être financé, aidant ainsi à payer les coûts de ces modules qui sont utilisés par des utilisateurs pouvant venir d'un peu partout ;

ATTENDU QUE la contribution financière et/ou matérielle de la Municipalité serait de 8 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Myriam Daigneault, et unanimement résolu de désigner madame Catherine Bélanger, agente de développement local comme représentante de la municipalité de La Corne pour signer la demande d'aide financière et tout autre document nécessaire à la réalisation de ce projet. **ADOPTÉE**

35-01-20 37. DÉPÔT D'UN PROJET POUR DES STORES POUR LA SALLE CHAMPAGNE DANS LE CADRE DU PEQ

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne désire déposer un projet dans le cadre du PEQ de la MRC d'Abitibi, et ce, pour faire l'achat et l'installation de stores assombrissant dans la salle Champagne, située au centre communautaire de La Corne ;

ATTENDU QUE les coûts de ce projet sont d'environ 4 000\$, et que le fonds finance une part de 40% de la dépense, la contribution de la Municipalité étant de 60%;

ATTENDU QUE l'installation de stores assombrissant dans les multiples fenêtres de cette salle qui est régulièrement occupée par diverses activités communautaires et par des locations par des familles et organismes, sera des plus appréciées lors de journées ensoleillées, ou lors de l'utilisation du projecteur qui y est installé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault, et unanimement résolu de déposer un projet d'achat et d'installation de stores dans la salle Champagne dans le cadre du PEQ de la MRC d'Abitibi, et de désigner madame Catherine Bélanger, agente de développement local comme représentante de la municipalité de La Corne pour déposer et signer cette demande d'aide financière et tout autre document nécessaire à la réalisation de ce projet. **ADOPTÉE**

36-01-20 38. DÉPÔT D'UN PROJET POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE YOGA DANS LE CADRE DU FQIS

ATTENDU QUE des cours de Yoga sont donnés sur le territoire de La Corne, et que plusieurs personnes y participent;

ATTENDU QUE certaines postures de Yoga sont plus facilement réalisables avec l'aide de divers équipements, tels des blocs, des coussins, des bandes de tissus, etc., qui sont souvent assez chers à l'achat;

ATTENDU QUE certains de ces cours ont été mis en place par le Comité main dans la main, qui est un organisme visant à sortir les gens de leur isolement social, et que les membres de ce comité sont souvent des personnes à faibles revenus;

ATTENDU QUE la municipalité de La Corne désire faire l'achat de ces équipements pour les prêter aux personnes qui n'ont pas les revenus nécessaires pour en faire l'achat;

ATTENDU QUE le Fonds québécois d'initiative social (FQIS) permet de déposer des projets en lien avec ce type de besoin;

ATTENDU QUE le coût du projet sera de 2 200\$, que le fonds peut financer jusqu'à 90% de ce coût, la contribution de la Municipalité de 10% pouvant être en biens et services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Beauchemin, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de déposer un projet d'achat d'équipements d'exercice dans le FQIS et de désigner madame Catherine Bélanger, agente de développement local comme représentante de la municipalité de La Corne pour déposer et signer cette demande d'aide financière et tout autre document nécessaire à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

37-01-20 39. PAIEMENT DE LA FACTURE DE RÉSEAU BIBLIO POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR

Il est proposé par monsieur André Gélinas, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture du Réseau biblio pour l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque municipale au montant de 1 010\$, plus les taxes applicables. Cette dépense sera affectée au fonds réservé informatique et mobilier au poste budgétaire 55-99123-000.

ADOPTÉE

38-01-20 40. ACHAT D'UN COMPRESSEUR AUTOPOMPE POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de madame Myriam Daigneault et unanimement résolu de procéder au paiement de la facture d'Aréo-Feu pour l'achat d'un compresseur autopompe pour le camion incendie de la Municipalité au montant de 949,20\$, plus les taxes applicables. **ADOPTÉE**

39-01-20 41. DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET SENTIER BOUCLE LAC LEGENDRE

ATTENDU QUE le Comité des riverains du Lac Legendre désire déposer un projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité de vie (FSAQV) de la MRC d'Abitibi pour la création d'un sentier multifonctionnel, permettant d'y faire des randonnées pédestres, de vélo et de la raquette ;

ATTENDU QUE la réalisation d'un tel sentier répond aux orientations du plan d'urbanisme de la Municipalité qui mise sur la qualité de vie comme élément de rétention et d'attraction de résidents et de familles;

ATTENDU QUE la réalisation d'un tel sentier correspond également à diverses orientations du plan d'action de la Municipalité, telles qu'encourager la pratique d'activités physiques, revitaliser un site naturel et réaliser un réseau vert en créant des voies cyclables et piétonnières;

ATTENDU QUE le site choisi pour l'installation de ce sentier se trouve sur des terres du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, et qu'à cet effet, le Comité des riverains devra faire auprès de ce ministère toutes les démarches nécessaires aux fins d'obtenir les autorisations et/ou permis pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Kent Ouellet, appuyé de monsieur André Gélinas et unanimement résolu d'appuyer le projet de création d'un sentier en boucle dans le secteur du Lac Legendre. **ADOPTÉE**

42. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle ne s'est ajoutée à l'ordre du jour.

43. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux différentes questions de l'assistance.

41-01-20

44. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Kent Ouellet de lever la séance à vingt heures vingt-sept minutes (20 h 27).

Je, Éric Comeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Comeau
Maire

Magella Guévin
secrétaire-trésorière